

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre, à 18h30  
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 28/11/2024  
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : V. Feltrin

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, V. Feltrin, M. Ortiz, R. Chabert,  
F. Gagnaire, L. Raes

N° 25-2024

**OBJET : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrit au budget 2024 (107658.50 €), soit environ **26000 €**, à savoir :

<b>212/21</b>	Agencement, aménagement terrain	6000 €
<b>2184/21</b>	Autres immobilisations corporelles	20000 €
<b>Total :</b>		<b>26000 €</b>

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Mr le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Maire,

